

DEMANDE D'ABONDEMENT DE DROITS À FORMATION AU TITRE DU COMPTE
PERSONNEL DE FORMATION POUR PRÉVENIR L'INAPTITUDE

Conformément à l'article L422-15 du code général de la fonction publique (CGFP), lorsque son projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude à l'exercice de ses fonctions, l'agent public peut bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires en complément des droits acquis, dans la limite d'un plafond.

L'article 5 du décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie prévoit que l'agent présente un avis du médecin de prévention attestant que son état de santé l'expose, compte tenu de ses conditions de travail, à un risque d'inaptitude à son poste.

Je soussigné, M./Me occupant les fonctions de au sein du/de, sollicite un abondement de heures au titre du compte personnel de formation afin de suivre une action ou plusieurs actions de formation dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Je joins à la présente demande un avis du médecin de prévention attestant que mon état de santé m'expose, compte tenu de mes conditions de travail, à un risque d'inaptitude au poste que j'occupe.

Fait à

Le.....

L'agent :

NOM :
Prénom :
Signature

La ou le responsable hiérarchique :

NOM :
Prénom :
Signature